



Avis de notification du public

Nouveau site de télécommunication

Lot 6 127 593, Cadastre du Québec

Nom du site : Cap Seize – du Parc de la Gaspésie / de St-Bernard-des-Lacs

Coordonnées géographiques : Lat. 49,010622° Long. 66,400448°

Référence TELUS : PQ104937



30 mai 2025

Madame, Monsieur,

Les technologies sans fil présentent plusieurs avantages pour la population. Des millions de personnes au pays se fient sur les communications sans fil afin de demeurer en contact avec leurs proches ou encore pour assurer leur sécurité lorsqu'ils sont à l'extérieur du domicile. De plus en plus de gens s'en servent également chaque jour dans le cadre de leur travail.

TELUS bonifiera son réseau sans fil dans votre municipalité dans le cadre d'une collaboration avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes («CRTC») dont l'objectif est de fournir un accès à la téléphonie mobile sur les routes reliant les communautés dans les secteurs moins bien desservis.

Pour ce faire, TELUS propose l'installation d'une nouvelle structure de télécommunication de type autoportante de 76 mètres sur le lot 6 127 593, Cadastre du Québec. Plus précisément, l'emplacement proposé est en retrait de la route du Parc de la Gaspésie dans le secteur de Cap Seize. L'équipement nécessaire au fonctionnement du site sera installé dans un abri situé à la base de la structure proposée.

Dans le but de consulter la population avoisinante, nous vous transmettons ce document qui décrit les informations relatives au projet. Nous vous invitons à le consulter et, au besoin, à nous faire suivre vos questions ou commentaires avant le 3 juillet 2025.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink that reads 'JRinfret'.

Joanne Rinfret
Consultante pour TELUS

Réglementation

Bien que l'implantation de sites de télécommunications sans fil soit de compétence fédérale, les fournisseurs de services sans-fil sont tenus de consulter la municipalité / municipalité régionale et la population visée afin d'entamer le processus d'installation d'une nouvelle structure porteuse d'un système d'antennes. Les consultations municipale et publique ont pour but de répondre aux questions de la collectivité tout en respectant la juridiction fédérale sur l'installation et le maintien des systèmes de télécommunications. Les fournisseurs répondent à toutes les questions pertinentes et une copie des questions et des réponses sont transmises à votre municipalité régionale de comté et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada («ISDE»).

Processus de consultation publique par défaut d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada

En l'absence d'un processus de consultation publique municipale spécifique en ce qui a trait aux sites de télécommunications à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Gaspésie («MRC»), TELUS suit la procédure établie par ISDE. Celle-ci prévoit qu'un avis soit émis aux groupes communautaires ainsi qu'aux propriétaires de terrains avoisinant l'emplacement projeté et qui sont situés dans un rayon équivalent à trois fois la hauteur de la structure proposée, affiché sur les babillards et publié sur les sites internet et Facebook de la MRC. Ceci permettra aux citoyens de s'informer sur la proposition de TELUS.

Voici donc les grandes lignes du projet :

1. **Fonction du site proposé** — Le site proposé permettra à TELUS de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) le long de la route du Parc de la Gaspésie (route 299) dans le secteur de Cap Seize à Mont-Albert.
2. **Emplacement proposé** — L'emplacement retenu est situé sur la route du Parc de la Gaspésie et plus précisément sur le lot 6 127 593, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts et dont les coordonnées géographiques sont : Lat. 49,010622° Long. 66,400448°. Voir croquis et Plan d'implantation joints aux Annexes A et B.
3. **Sécurité** — TELUS confirme que l'installation radio décrite dans le présent document sera établie et exploitée de façon continue en conformité avec le Code de sécurité 6 de Santé Canada ainsi que les modifications qui pourront y être apportées pour la protection du public, en tenant compte de tous les effets combinés dans l'environnement radio local. TELUS garantit que toutes les installations de radiocommunications et de radiodiffusion respecteront le Code de sécurité 6 en tout temps.
4. **Accès au site** — L'accès se fera par le chemin existant depuis la route du Parc de la Gaspésie. Le site sera clôturé afin de limiter l'accès au public.
5. **Environnement** — Ledit projet sera analysé du point de vue de la conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation d'impact.

6. Système d'antennes proposé — TELUS propose l'installation d'une nouvelle structure de type autoportante d'une hauteur de 76 mètres sur laquelle seront installées les antennes permettant la diffusion des services cellulaires. TELUS installera un abri d'équipement (bâtiment accessoire) à la base de cette nouvelle structure. Voir exemple et photomontages joints aux Annexes C et D. Selon les recherches et analyses sur le terrain, il n'existe aucune structure en place pouvant accueillir les équipements incluant toute structure d'un autre opérateur. TELUS s'engage à étudier toute demande de partage de cette nouvelle structure conformément aux pratiques de colocation établies.

7. Transports Canada — La tour sera érigée en conformité avec les exigences de balisage et d'éclairage d'obstacles aériens présentes et futures de Transports Canada. Il est anticipé qu'un éclairage diurne et nocturne sera requis. Dans l'éventualité où Transports Canada émettrait d'autres normes à suivre, TELUS s'y conformera et elles vous seront alors transmises.

8. Normes et pratiques — TELUS confirme que le système d'antennes décrit dans le présent dossier respectera les meilleures pratiques reconnues en ingénierie et en construction.

9. Autorité locale d'utilisation du sol — La MRC de la Haute-Gaspésie a été consultée et a émis une résolution d'appui au projet en date du 13 mars 2024.

10. Information générale — Toute information relative aux systèmes d'antennes est accessible sur le site Web de la Gestion du spectre et télécommunication d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (<http://www.ic.gc.ca/antenne>).

11. Coordonnées — Pour plus de renseignements sur cette proposition, vous pouvez contacter:

Joanne Rinfret

Consultante pour TELUS

Poste: CP 10024, Montréal RPO Sainte-Anne, QC, H9X 0A6

Adresse courriel: JRinfret@perspectivetelecom.com

Téléphone: 514-816-8891

MRC de la Haute-Gaspésie

Mme Maryse Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière

464, boulevard Sainte-Anne Ouest

Sainte-Anne-des-Monts QC G4V 1T5

Adresse courriel: direction@hautegaspesie.com

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

1155, rue Metcalfe, Suite 950,

Montréal, QC, H3B 2V6

Téléphone : 1-855-784-8282

Adresse courriel : spectrequebec-spectrumquebec@ised-isde.gc.ca

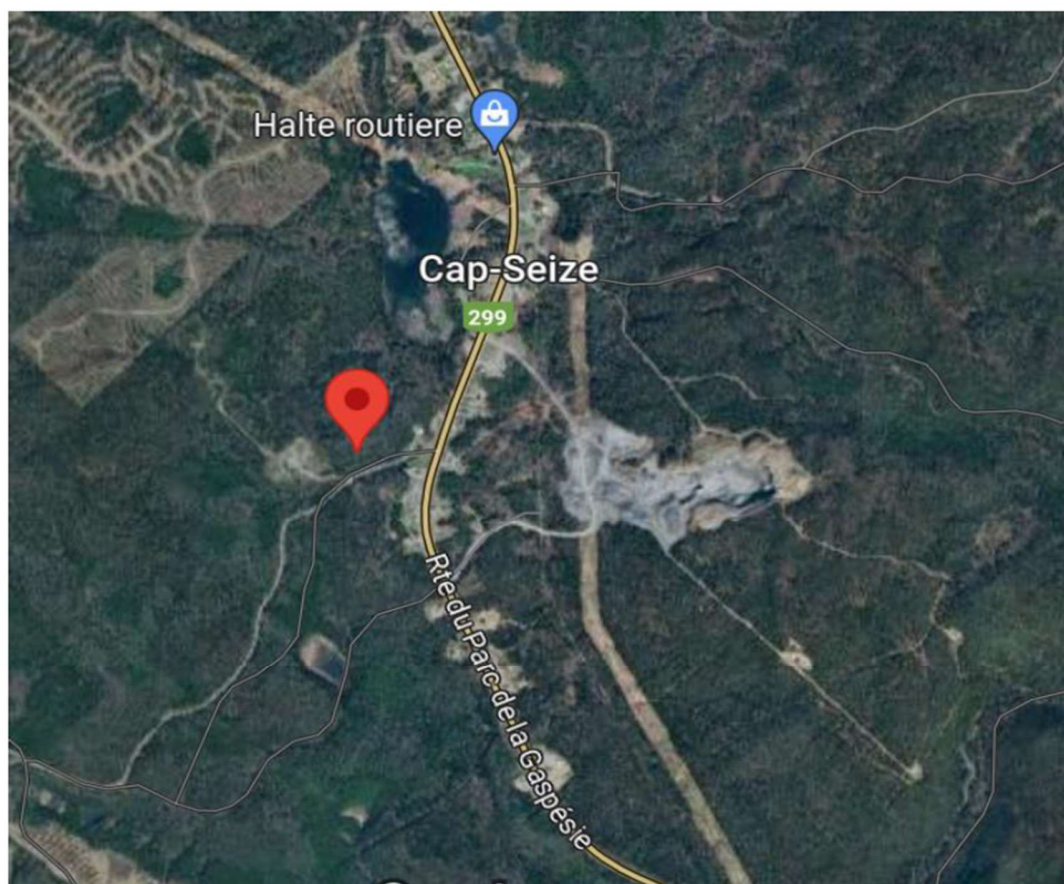


12. Date limite pour la soumission des questions et commentaires du public

Pour toutes questions ou commentaires en lien avec ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec Joanne Rinfret, avant le **3 juillet 2025**. Merci d'indiquer le numéro de référence du site : **PQ104937** sur toute correspondance.

Annexe A

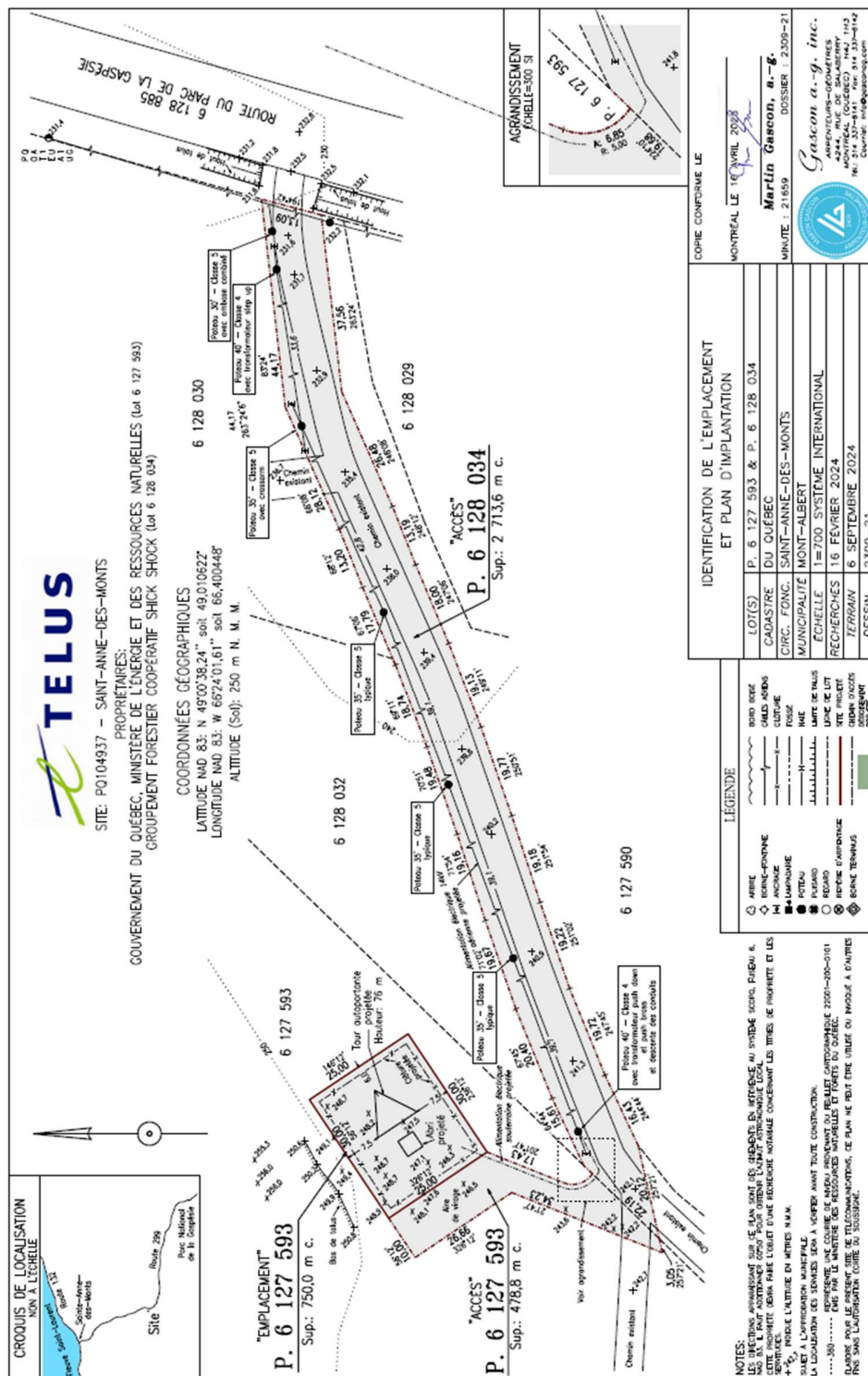
Localisation du site proposé à Mont-Albert, secteur Cap Seize (pas à l'échelle)



L'emplacement proposé

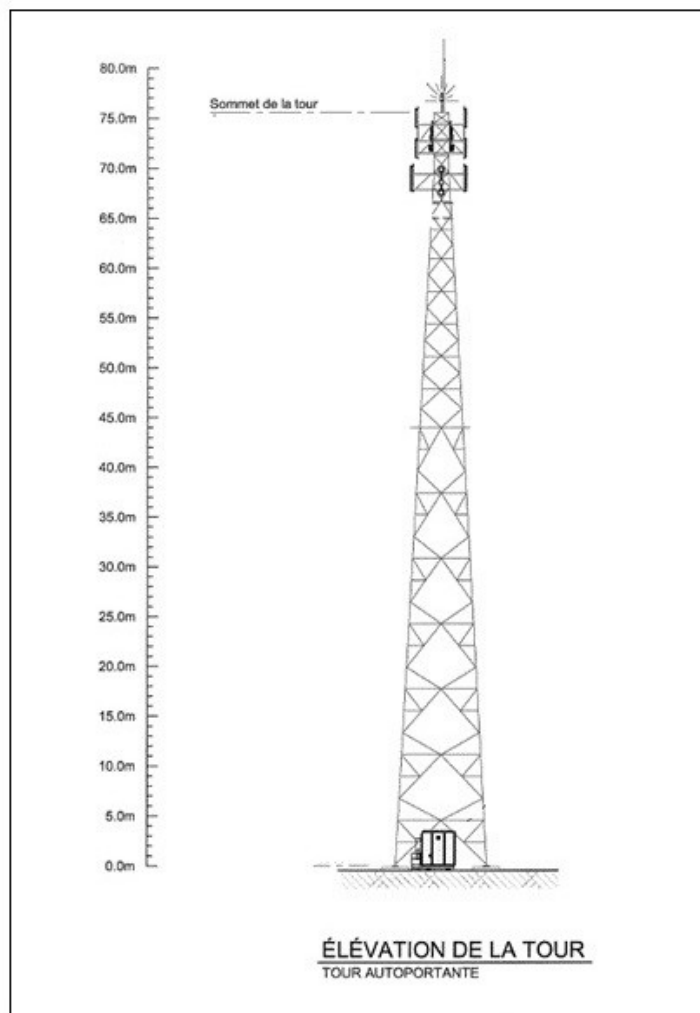
Annexe B

Plan d'implantation



Annexe C

Structure proposée par TELUS (à titre indicatif)



Exemple d'une structure autoportante de 76 mètres

ANNEXE D

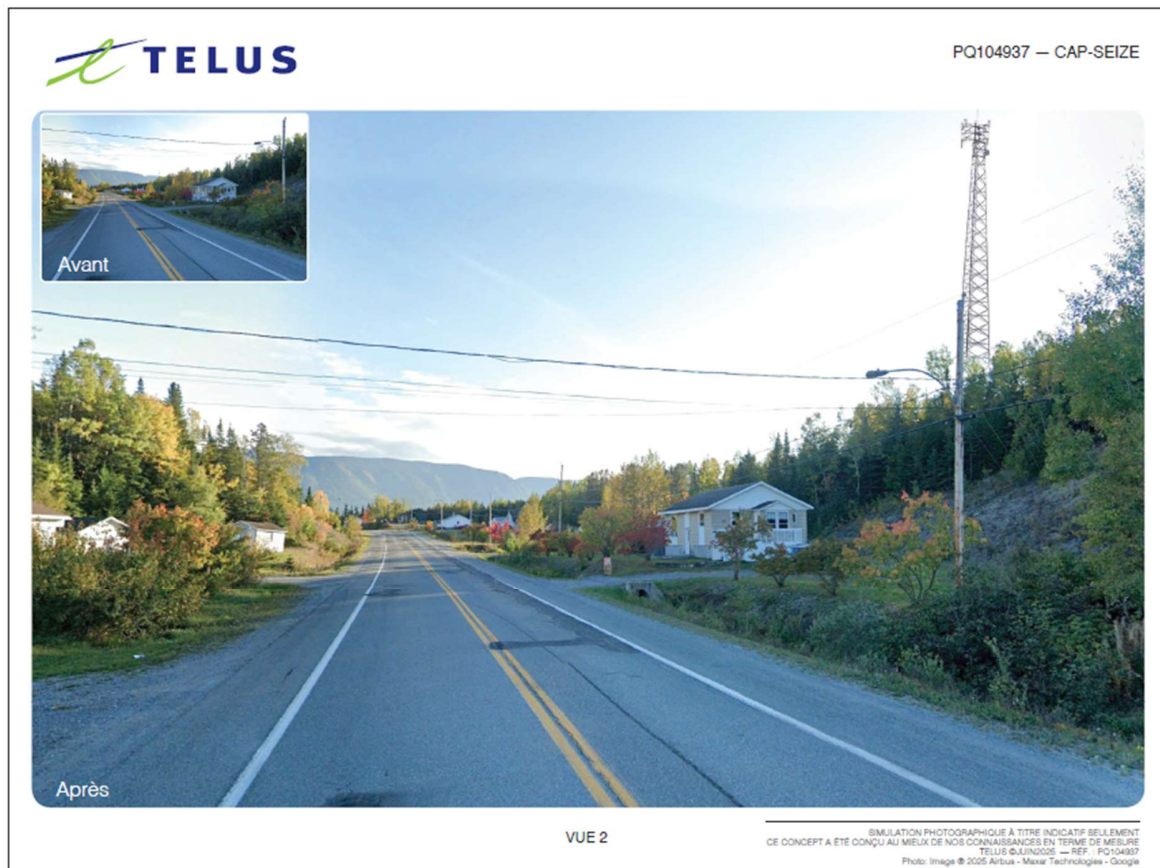
Simulations photographiques (1 de 2) (à titre indicatif seulement)



Vue depuis la route du Parc de la Gaspésie, direction Nord
Source : Photomontage réalisé à partir d'une image numérique tirée de Google Earth,
© 2025 Google.

ANNEXE D

Simulations photographiques (1 de 2) (à titre indicatif seulement)



Vue depuis la route du Parc de la Gaspésie, direction Sud
Source : Photomontage réalisé à partir d'une image numérique tirée de Google Earth,
© 2025 Google.